

F3SCT départementale de la Vienne

Séance du 8 février 2024

Procès-verbal

Étaient présents :

Président de séance : M. Fabrice BARTHELEMY – Directeur académique

M. Frédéric ARTAUD – Adjoint au directeur académique chargé du 1^{er} degré

M. Cédric MONLUN – Secrétaire général adjoint chargé de la Vienne

Représentants des personnels :

Titulaires :

FSU/CGT :

M Julien MASSE
Mme Sandra VERDEIL-FIRON
Mme Valérie SOUMAILLE
M Matthieu THIBAUT
Mme Sophie BORDES

Suppléants :

M Xavier MOIGNER
Mme Patricia PAYA
Mme Sylvie GACHENARD

UNSA éducation:

Mme Alice GAUTRON
M Guillaume GIREME
Mme Marie GILARDOT

Mme Hélène BLIN
Mme Sandrine GUIBERT
Mme Rachel MARQUER

FNEC-FP-FO :

M. Julien MARMISSE

M Frédéric ARTUS

Membres de droit :

Mme Emilie MARTINIERE, conseillère de prévention départementale
Mme Sylvie PFEIFFER, inspectrice santé et sécurité au travail

Début de la séance : 13h35

La réunion se déroule en présentiel

ORDRE DU JOUR

- 1/ Visites d'établissement : compte rendu de la visite au collège Jean Monnet de Lusignan
- 2/ Amiante : état des DTA et des travaux (écoles de Béruges et de Bonnes, collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers)
- 3/ Travaux de restructuration : état des projets en cours dans les établissements
- 4/ Radon : état des établissements du département exposés
- 5/ Groupe de travail « ambiance thermique » : point sur l'avancée des travaux
- 6/ Etat du remplacement dans la Vienne
- 7/ Suivi du RDGI de l'école de St Sauvant
- 8/ Suivi des signalements :
 - a) Climat scolaire : violences sur des enseignants:
 - Lycée Nelson Mandela de Poitiers
 - Ecole Simone Veil Civray
 - Ecole primaire des Genêts Valdivienne
 - b) Gestion des élèves et parents:
 - Ecole primaire de Pressac
 - c) Bâtiments :
 - Lycée Marcelin Berthelot Châtellerauld (gymnase)
 - Ecole maternelle Tony Lainé Poitiers (punaises de lit)

Déclarations liminaires : - FSU-CGT (jointe à ce PV)
 - FNEC-FP-FO (jointe à ce PV)
 - UNSA éducation (jointe à ce PV)

En réponse à certains points soulevés dans les déclarations préalables **monsieur le directeur académique** indique que la situation actuelle du remplacement est identique à tous les niveaux : départemental, académique et national. Dans le premier degré, le pic d'absences pour le mois de janvier est très important avec plusieurs dizaines d'enseignants non remplacés quotidiennement dans la Vienne. Des mesures ont d'ores et déjà été mises en place pour y remédier : les formations non statutaires ont été annulées et tous les personnels affectés au remplacement sont mobilisés. Les brigades formation continue ont été affectées sur des absences d'ordre médical. Néanmoins la situation reste tendue notamment en raison du caractère rural du département et de la taille de certaines écoles dans lesquelles les élèves ne peuvent pas être répartis dans d'autres classes : le remplacement est alors systématique au détriment des structures plus importantes situées en milieu urbain ou péri-urbain.

Le sujet de la carte scolaire sera abordé lors du prochain CSA.

Au sujet des difficultés liées au climat scolaire en école, notamment le comportement d'élèves violents cités dans les fiches RSST, tous les moyens dédiés sont mobilisés, RASED et brigades d'appui. Le temps de réaction est relativement court pour maintenir au mieux la scolarisation de ces enfants difficiles.

Les fiches RSST faisant état de tensions entre les personnels sont inquiétantes car le travail en équipe est un pilier et constitue la force des établissements scolaires dans le premier comme dans le second degré. En cas de dysfonctionnement le métier est fragilisé. Le travail d'équipe est fondamental pour la mise en œuvre des missions et des actions attendues par le ministère.

Concernant les mesures liées au Choc des savoirs en collège, suite aux résultats des dernières évaluations nationales il apparaît que 1/4 des élèves ne sont pas au niveau en français et 1/3 en mathématiques à l'entrée du collège. Ce constat nécessite la mise en œuvre de dispositifs et la volonté ministérielle s'inscrit dans cet objectif, notamment avec la création de groupes de besoin, l'enjeu portant sur la prise en charge des élèves les plus fragiles.

En réponse aux **représentants de la FSU-CGT** qui souhaitent connaître le circuit des remontées des informations au ministère, **monsieur le directeur académique** explique que les difficultés sont signalées au niveau académique quotidiennement, que l'administration reste vigilante et que madame la Rectrice y est très attentive.

Les représentants de la FSU-CGT signalant la situation de postes d'enseignants du 2nd degré vacants depuis la rentrée, **monsieur le directeur académique** constate que l'académie rencontre des difficultés

de recrutement dans quelques disciplines et secteurs géographiques, notamment dans l'enseignement professionnel.

Les représentants de la FNEC-FP-FO soulignent que les trois déclarations liminaires lues ce jour sont très homogènes : les réformes actuelles génèrent de la colère et font état de la souffrance des enseignants.

1/ Visites d'établissement : compte rendu de la visite au collège Jean Monnet de Lusignan

Monsieur le secrétaire général adjoint rappelle que 7 membres étaient présents et qu'un temps d'échange a eu lieu avec les personnels. Le compte rendu a été transmis aux membres et sera diffusé après l'instance à la cheffe d'établissement.

Les représentants de la FSU-CGT soulignent que l'objectif de la visite consistait à mesurer l'évolution et observent que la situation est aujourd'hui plus apaisée. Néanmoins la cellule d'écoute n'étant restée que trois jours dans l'établissement au moment de la crise sans revenir, il conviendrait d'établir un protocole.

Les représentants de l'UNSA éducation ajoutent que l'élève auteur des faits est revenu dans l'établissement et que l'équipe a encore besoin d'être écoutée et conseillée.

Pour **les représentants de la FSU-CGT** il faut différencier la situation d'urgence, la gestion de la crise et le temps d'écoute qui doit être organisé dans un deuxième temps. Les assistantes sociales peuvent contribuer à aider les personnels. Ils demandent qu'il y ait davantage d'humanité dans ces prises en charge. Un appel téléphonique ou un courrier ne sont pas suffisants.

Monsieur le directeur académique précise qu'un travail est engagé sur la communication vers les agents concernés par ce type d'évènement. Un modèle de courrier de soutien est en cours d'élaboration, dans lequel les différentes ressources disponibles seront indiquées. D'autres supports type flyers ou affiches sont à l'étude pour remise aux personnels lorsque la cellule d'écoute quitte l'établissement.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent aborder le problème d'orientation du collège de Lusignan : des élèves qui devraient être orientés en SEGPA ou en voie professionnelle restent au collège en raison de l'éloignement géographique de ces dispositifs ; en secteur rural isolé il y a peu d'alternative à la voie générale.

Monsieur le directeur académique constate que cette problématique se retrouve dans tous les établissements ruraux et que l'internat peut être une alternative. Par ailleurs le transport des élèves orientés par la MDPH en ULIS ou EREA est pris en charge par le département de la Vienne.

2/ Amiante : état des DTA et des travaux (écoles de Béruges et de Bonnes, collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers)

Madame la conseillère de prévention de la Vienne explique qu'en septembre 2022 un courrier a été envoyé aux maires du département pour leur rappeler la réglementation sur l'amiante et l'obligation pour les directrices et directeurs d'école de se voir communiquer la fiche récapitulative du DTA (dossier technique amiante).

Un état des lieux a été réalisé à partir de janvier 2023 : sur 95% des directeurs ayant répondu, 35,6% n'ont pas reçu cette fiche récapitulative.

Sur les 64,4% ayant reçu un document : 61,4% des fiches récapitulatives sont conformes et 38,6% sont d'autres types de documents tels que repérage avant travaux et non DTA, ou DTA datant d'avant 2012.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail rappelle qu'elle laisse un délai de 4 mois aux établissements pour répondre après l'envoi de ses rapports, notamment pour les questions d'amiante.

- Collège Ferdinand Clovis Pin : les mesures d'empoussièrement ont été faites pendant les vacances d'hiver ; il n'y aura pas de désamiantage à moyen terme dans cet établissement mais il sera procédé à un repérage avant les travaux d'accessibilité prévus pour l'été 2024 ; l'établissement a interdit le décapage à sec des dalles du sol immédiatement après l'inspection ; il est proposé aux personnels qui le souhaitent une attestation d'exposition.
- Ecole primaire de Béruges : une commission enfance, jeunesse et bâtiment a eu lieu à la mairie le 30/01/2024 ; un nouveau DTA a été élaboré le 17/01/2024 ; de l'amiante visible se trouve dans les dalles de sol des circulations et de certaines salles de classe et des panneaux au niveau de la toiture sont en éverite amiantée ; de la résine a été posée sur les dalles de sol abîmées ; il est proposé aux personnels qui le souhaitent une attestation d'exposition ; des travaux sur la toiture ont été effectués et l'efficacité sera jugée lors d'un prochain épisode de pluie ; le DUER est en cours d'élaboration avec une trame type ; madame la conseillère de prévention continue à accompagner l'école.
- Ecole primaire de Bonnes : suite à l'inspection, un travail en commun est en cours entre la directrice, la mairie et l'assistant de prévention pour compléter le tableau de suivi de l'ISST ; le DUER est en cours d'élaboration avec une trame type ; les fenêtres hautes des sanitaires ont été condamnées ; il est proposé aux personnels qui le souhaitent une attestation d'exposition ; madame la conseillère de prévention continue à accompagner l'établissement.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail souligne la qualité du travail de madame la conseillère de prévention de la Vienne sur ce sujet.

Monsieur le secrétaire général adjoint précise que la demande ne porte que sur la fiche récapitulative et pas sur un dossier complet amiante. L'administration veille à maintenir le dialogue avec les directeurs et les communes ou les EPCI en lien avec la conseillère de prévention de la Vienne. En dernier recours, un courrier du directeur académique adapté en fonction de la situation sera adressé à la collectivité territoriale responsable des locaux.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail précise que pour les écoles qui ont été construites avant 1997, un repérage avant travaux doit être fait avant tous travaux destructifs. Ces repérages engendrent une mise à jour des DTA.

3/ Travaux de restructuration : état des projets en cours dans les établissements :

Madame la conseillère de prévention de la Vienne détaille le bilan des travaux dans les collèges :

- La plupart des travaux listés dans le document transmis aux membres sont terminés ;
- Collège Henri IV : les travaux sont toujours en cours et devraient être finalisés en septembre 2025 ;
- Collèges René Descartes et France Bloch Serrazin : les projets sont en cours ; les principaux ont été formés par l'ISST et la conseillère de prévention départementale ;
- Collège Jules Verne de Buxerolles : restructuration de la vie scolaire et travaux d'accessibilité ; sur demande du chef d'établissement, la conseillère de prévention a participé à une réunion de préparation avec le département et le bureau d'études ;
- Collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers : travaux d'accessibilité prévu cet été.

Monsieur le directeur académique confirme l'utilité de la transmission aux équipes de direction d'informations relatives à la réglementation.

Les représentants de la FSU-CGT précisent qu'il faudrait être vigilant dans certains établissements, par exemple en élaborant un cahier des charges entre établissement et collectivité pour mieux orienter les travaux et fluidifier la communication.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail explique que des ergonomes en conception des lieux de travail peuvent être chargés de cette mission mais ils sont peu nombreux.

Les représentants de la FSU-CGT présentent un avis :

- Avis n° 8 – Bâti scolaire : travaux :

« Les représentants des personnels de la formation spécialisée de la Vienne ont pu constater différentes problématiques lors de la construction ou reconstruction d'établissement: manque d'espace, manque de bureaux ou bureaux inadaptés, surfaces de classe et fluidité des groupes non prévues, problèmes au niveau des matériaux choisis, problèmes d'ouverture ou de fermeture des fenêtres etc...manque de dialogue et de concertation entre la collectivité territoriale et les représentants de l'éducation nationale. Compte tenu du fait que l'article 69 du décret 82-453 modifié prévoit que la F3SCT soit consultée obligatoirement pour les projets d'aménagements importants et afin de prévenir des situations dégradant les conditions de travail, nous proposons que la conseillère de prévention départementale et un représentant des personnels présentent systématiquement aux collectivités territoriales un cahier des charges respectant les conditions de travail de tous les personnels : enseignants, vie scolaire, secrétaires, personnels de direction, assistant social, psychologue, infirmière, personnels techniques... »

⇒ 10 voix pour : adopté à l'unanimité

Madame la conseillère de prévention de la Vienne présente la liste des projets en cours ou à venir dans les écoles suivantes :

- Les Ormes : revêtement et construction d'un préau
- Primaire M Pilot de Pleumartin : rénovation énergétique
- A Dernier-Champigny en Rochereau : consolidation des planchers
- Bournand : extension des locaux
- Jacques Brel – Poitiers : mise en accessibilité
- Maternelle Mignaloux-Bauvoir : construction nouvelle école, suivi en cours en lien avec l'assistant de prévention pour des noues
- Savigny l'Evescault : aménagement de la cour et réfections des sanitaires
- Maternelle Montamisé : extension des locaux
- Maternelle et élémentaire Andersen – Poitiers : réhabilitation ; suivi avec l'assistant de prévention et l'EMS (deux visites depuis 1 mois)
- Vernon : installation d'ombrières
- Elémentaire L Wallon – Vivonne : rénovation énergétique
- Maternelle P et M Curie – Vivonne : rénovation énergétique et construction d'un préau

Concernant les lycées :

- Lycée M. Berthelot de Châtelleraut : les travaux touchent à leur fin après 2 ans de travaux de réhabilitation ;
- Lycée Réaumur de Poitiers : réhabilitation totale ; madame la conseillère de prévention s'est rendue sur place et les travaux sont bien suivis en lien avec le DDFPT ; dernièrement, plusieurs

observations ont été rédigées sur le RSST, les travaux seraient suspendus depuis plusieurs mois pour suspicion d'amiante et les conditions de travail seraient difficiles.

4/ Radon : état des établissements du département exposés :

Madame la conseillère de prévention de la Vienne précise qu'un arrêté du 27 juin 2018 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018 délimite désormais des zones à potentiel radon à l'échelle communale (et non plus des départements dits prioritaires) :

- zone 1 : potentiel radon faible ;
- zone 2 : potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- zone 3 : potentiel radon significatif.

Le propriétaire fait procéder au mesurage de l'activité volumique en radon par un organisme désigné :

- dans tous les ERP situés dans les communes en zone 3 ; le délai d'application est fixé au 1^{er} juillet 2020 ;
- dans les ERP situés dans les communes des zones 1 et 2, lorsque des mesures ont été faites précédemment et que des résultats de mesurage dépassent les 300 becquerels par mètre cube (Bq/m³).

Les communes de la Vienne avec école ou collège situées en zone 3 sont : Adriers, Availles-Limouzine, Ayrion, Benassay, Champagné St Hilaire, Curzay sur Vonne, Iteuil, Jazeneuil, Lathus St Rémy, Latillé, Le Vigeant, Ligugé, L'Isle Jourdain, Lusignan, Moulismes, Persac, Pressac, Queaux, Sanxay, Saulgé et Smarves.

Des courriers d'information sur la réglementation portant sur le radon ont été envoyés aux IEN en novembre 2018 puis en janvier 2020. Un nouveau courrier a été envoyé en juin 2020 à la fois sur le radon et la qualité de l'air intérieur.

Un courrier aux chefs d'établissements des collèges de Latillé et de l'Isle Jourdain a été envoyé en janvier 2020.

La commune d'Availles-Limouzine est concernée par des mesures un peu élevées réalisées en avril 2022. Lors de l'inspection de l'école maternelle de Smarves en octobre 2022, **madame l'inspectrice sécurité et santé au travail** a constaté que les mesurages effectués de février à avril 2021 sont bien inférieurs à 300 Bq/m³.

5/ Groupe de travail « ambiance thermique » : point sur l'avancée des travaux :

Deux groupes de travail ont déjà eu lieu et au moins un troisième permettra de finaliser les travaux en cours.

Les représentants de la FSU-CGT voudraient visiter certains établissements concernés par des travaux de rénovation énergétique pour en évaluer les bienfaits. Ils demandent s'il est possible de réaliser ces visites de manière simplifiée par exception à celles prévues dans le décret n° 82-453.

Monsieur le secrétaire général adjoint répond que toutes les visites doivent être organisées conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur le directeur académique précise qu'il faut pouvoir identifier les écoles et les établissements qui seront concernés par ces visites, veiller à mettre en exergue les bonnes pratiques et vérifier les évolutions dans ces établissements.

Les représentants de la FSU-CGT indiquent que les membres du groupe travaillent sur la rédaction d'un document à destination des directrices, directeurs, cheffes et chefs d'établissement pour rappeler la réglementation et les préconisations en fonction de la température. Au titre des bonnes pratiques il convient de rappeler l'importance de l'adaptation des horaires de travail.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail souhaiterait recevoir la documentation portant sur la réglementation afin de la vérifier avant diffusion, et indique qu'une proposition de loi est en cours sur la prévention des risques liés à la température extérieure.

Monsieur le directeur académique propose que la liste des établissements à visiter soit finalisée lors du prochain groupe de travail pour présentation et vote lors de l'instance suivante.

6/ Etat du remplacement dans la Vienne :

Monsieur le directeur académique explique que l'ensemble des corps (administratifs et enseignants) sont concernés et que les personnels de direction et d'inspection ne sont pas non plus remplacés. Le nombre d'absences est important et le vivier de contractuels potentiels n'est plus suffisant.

En réponse aux **représentants de la FNEC-FP-FO** qui souhaitent connaître la situation de la direction de l'école de Vivonne, **monsieur l'adjoint au directeur académique** indique qu'un conseil des maîtres extraordinaire s'est tenu récemment en sa présence et celle de l'inspectrice de la circonscription. Une solution devrait être trouvée prochainement en concertation avec l'équipe pédagogique.

Concernant la situation du lycée Réaumur signalée par **les représentants de la FNEC-FP-FO**, **monsieur le directeur académique** indique qu'il s'agit d'une question liée à l'état actuel de la consommation des moyens.

Les représentants de l'UNSA éducation présentent un avis :

- Avis n° 9 – Difficultés de remplacement des enseignants dans le département

« Nous constatons de grandes difficultés dans le remplacement des enseignants dans le département. Cette situation n'étant pas ponctuelle, les agents sont impactés de façon récurrente ce qui dégrade leur condition de travail et pose des problèmes de sécurité dans les locaux. Nous demandons que les conditions de travail et de sécurité des personnels soient respectées avec un nombre d'agents suffisants dans les établissements. »

⇒ 10 voix pour : adopté à l'unanimité

7/ Suivi du RDGI de l'école de St Sauvant :

Madame la conseillère de prévention de la Vienne rappelle que des violences verbales et menaces physiques ont été commises par une mère d'élève envers la directrice de l'école. Un entretien avec l'IEN a eu lieu début février. La situation est désormais stabilisée. Les deux élèves concernés ne sont plus scolarisés à St Sauvant sur décision des parents.

8/ Suivi des signalements :

Madame la conseillère de prévention de la Vienne présente le tableau des signalements RSST.

a) Climat scolaire : violences sur des enseignants:

- Lycée Nelson Mandela de Poitiers :

Des enseignants souhaitent exercer leur droit de retrait suite à des coups involontaires reçus par une AED en voulant s'interposer lors d'une bagarre entre deux élèves. Les élèves ont fait l'objet d'une mesure conservatoire en attendant le conseil de discipline le lundi 21 janvier.

Les représentants de la FNEC-FP-FO précisent que les collègues ont mal vécu le fait que dans le relevé de conclusion certains points ont été accordés par le chef d'établissement alors que la demande de journée banalisée a été refusée. Ils estiment que l'accompagnement humain n'a pas été à la hauteur, les personnels sont dans une situation difficile et ont du mal à faire cours.

Monsieur le directeur académique répond que l'AED a été reçue par le chef d'établissement et a été soutenue. Les incidents sont réguliers et l'administration ne peut pas donner une réponse positive systématique aux demandes de journées banalisées. Néanmoins, dans le respect du cadre académique, un temps dédié à l'auto évaluation de l'établissement a été accordé.

- Ecole Simone Veil Civray :

Plusieurs élèves de la classe de CP/CE1 ont des problèmes de comportements violents, l'enseignante est en arrêt de travail pour épuisement professionnel et l'enseignante ULIS est en souffrance. L'équipe

pédagogique, le RASED et les CPC se sont concertés. L'IEN a mis en place deux journées de formation accompagnée des CPC SDEI ainsi qu'un accompagnement de l'équipe sur le protocole de gestion de crise. De plus elle a participé à un conseil des maîtres dédié pour les cycles 2 et 3. Par ailleurs, une observation croisée des pratiques pédagogiques et des élèves a été mise en œuvre, ainsi que des échanges réguliers de la directrice avec le pôle éducatif. Une rencontre a été organisée avec les parents d'élèves en présence de la directrice et l'IEN. Un professeur des écoles supplémentaire a été affecté à raison de deux jours par semaine et le RASED est mobilisé de manière prioritaire. A ce jour l'accompagnement se poursuit.

Les représentants de l'UNSA éducation font part de leur inquiétude pour l'équipe pédagogique.

Monsieur l'adjoint au directeur académique précise que la situation est suivie de très près et que de nouvelles journées de formation seront proposées à la rentrée des vacances. L'organisation pédagogique est à repenser pour tenir compte de ce contexte et beaucoup d'adultes sont impliqués. Une brigade d'appui est présente dans l'école deux jours par semaine. Les élèves perturbateurs ne sont pas en attente d'orientation et le climat général reste complexe.

- Ecole primaire des Genêts Valdivienne :

Une enseignante remplaçante a été victime d'agression verbale et physique par un élève de CM2. Des échanges avec l'IEN ont été mis en place avec la directrice, l'équipe pédagogique et avec les parents de l'élève perturbateur. L'enseignante fera l'objet d'un accompagnement dès sa reprise.

- b) Gestion des élèves et parents :

- Ecole primaire de Pressac

Les relations avec les parents d'élèves sont difficiles depuis plusieurs années et il y a des problèmes familiaux importants. Une enseignante est en arrêt de travail depuis la fin de l'année 2023 pour épuisement professionnel. L'IEN a reçu les parents en fin d'année et une cellule d'écoute a été mise en place. La situation a été médiatisée avec un article de presse contenant des propos erronés.

Monsieur l'adjoint au directeur académique précise que le contexte général, dépassant celui de l'école, est difficile, et observe que plusieurs enseignants du RPI ne souhaitent plus travailler dans ce type de petites structures scolaires. Par ailleurs le traitement de ces situations par les médias est effectivement problématique.

Le dernier point inscrit à l'ordre du jour portant sur les bâtiments est reporté à la prochaine séance. La séance est levée à 15H35.

La secrétaire de séance
Natacha Vial

Le secrétaire de la F3SCT
Julien Massé

Le président de séance
Fabrice Barthélémy



